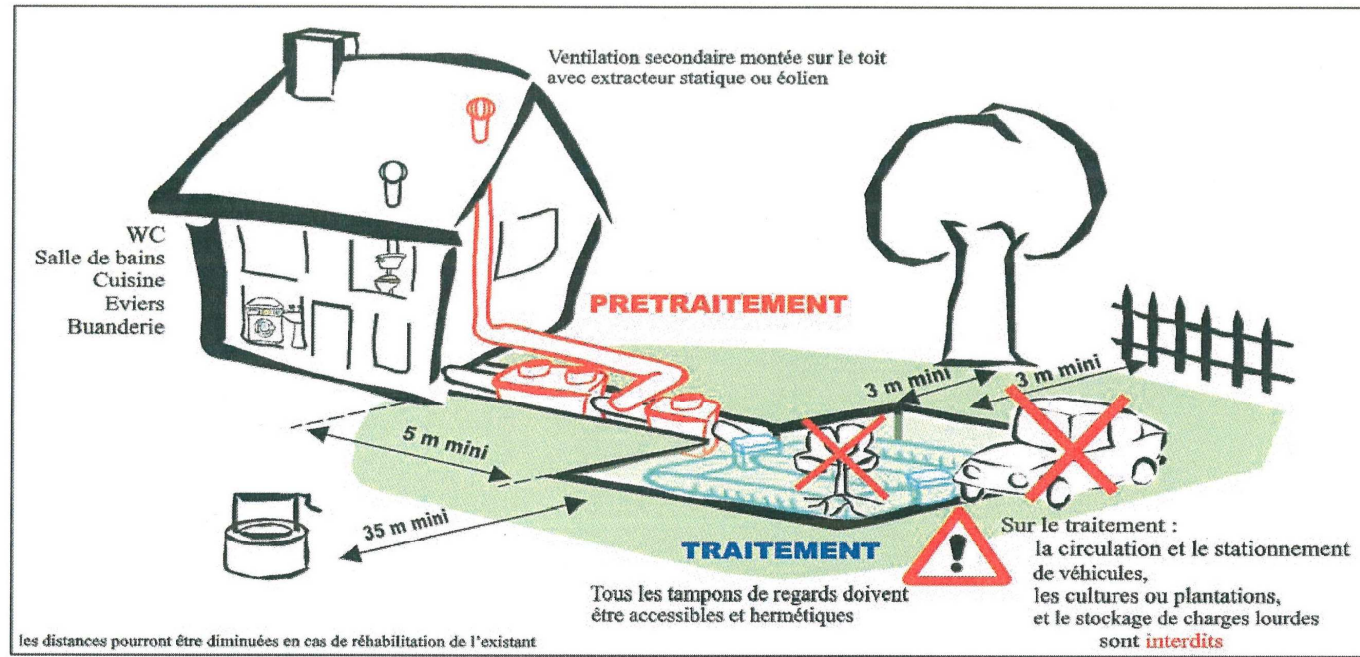


Exemple d'implantation :



Source SATAA – Conseil Général de la Haute Savoie

Les impératifs à respecter :

Des distances minimales :

- ↳ 3m des limites de parcelle
- ↳ 5m des arbres (distance minimale conseillée)
- ↳ 35m d'un puits ou captage utilisé pour l'alimentation en eau potable (privé ou public)

Une distance repère :

- ↳ au-delà de 10m entre la fosse et l'habitation, prévoir un bac à graisse pour prévenir le colmatage des canalisations d'évacuation des eaux ménagères.

Le prétraitement / La ventilation

- ↳ un minimum de 3 m³ pour une fosse toutes eaux
- ↳ un espace de 5 m minimum entre les tranchées et l'habitation
- ↳ un accès maintenu pour assurer les vidanges
- ↳ une double ventilation : une ventilation primaire par prolongement d'une canalisation d'évacuation jusqu'en toiture, une ventilation secondaire pour extraire les gaz de fermentation de la fosse (connectée sur la fosse ou sur la canalisation de sortie)

Votre demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif



Technicien SAUR à contacter : **Mme Lucie CAMPERGUE 06.62.98.78.90**

Référence dossier :

Date de la demande : Numéro de permis de construire :

Demandeur :

Nom :

Prénom :

Adresse actuelle :

Code postal :

Commune :

Tél :/Port :

Mail :@.....

Lieu d'implantation de la construction :

lieu-dit :

Code postal :

Commune :

Section cadastrale :

N° de parcelle :

Installateur :

Nom, Prénom : Tel :

Adresse :

Caractéristiques de la construction :

➤ Cette installation concerne :

- Une construction neuve
- Une réhabilitation (avec permis de construire)
- Une réhabilitation (sans permis de construire)

➤ Caractéristiques de l'habitation

- Maison individuelle
- Résidence principale
- Résidence secondaire
- Groupe de logement
- Autres :

Nombre de : logements : WC : Salles de bain : Chambres : Cuisines :

Nombre d'usagers : Surface de l'habitation :

➤ Caractéristiques du terrain :

Superficie du terrain :m² N° parcelle* :(*) si différent de celui des locaux à traiter

Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :

- faible <5 %
- moyenne entre 5 et 10 %
- forte >10 %

Etude de sol réalisé par : Date :

➤ Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages :

- oui
- non
- ne sais pas

Si oui, distance entre captage et dispositif d'assainissement :m

➤ Destination des eaux pluviales :

- Réseau de surface (fossé, caniveaux...)
- Infiltration sur la parcelle
- Rétention (cuve, mare...)
- Autre préciser :

Références réglementaires

➤ Arrêté du 06 mai 1996 « Prescriptions techniques et modalités du contrôle technique exercé par les communes ».

➤ DTU 64.1 « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif ».

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE : 05.63.65.34.26

413 Rue d'Esparsac BP34 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

contact@cc-lomagne82.fr

Prétraitement :

➤ Le dispositif de prétraitement des eaux usées :

Volume de la fosse : m³
 Ventilation prévue oui non
 Extracteur statique ou éolien oui non

➤ Est-il prévu un préfiltre ? intégré séparé si séparé, volumeL
 ➤ Si le préfiltre est intégré : cassette pouzzolane filet filtrant
 ➤ Est-il prévu un bac à graisse ? oui non si oui, volumeL
 ➤ Existe-t-il une pompe de relevage oui non

Rappel :
 + le projet doit comporter obligatoirement un dispositif de ventilation en sortie de fosse équipé d'un extracteur statique ou éolien.

+ le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit

Traitement :

➤ S'agit-il de :
 Tranchées d'épandage
 Nombre de tranchées : Longueur totale d'épandage :m
 ou Lit d'épandage dem²
 ou Lit filtrant non drainé à flux vertical de m²
 ou Tertre d'infiltration dem²

Ces solutions sont à privilégier lorsque la surface disponible de la parcelle est suffisante et lorsque l'aptitude du sol à l'infiltration est satisfaisante.

ou lit filtrant drainé à flux vertical
 ou lit filtrant à massif de zéolithe
 sans rejet pour le moment ou avec rejet
 Surface :m² Poste de relevage
 Etanche Non Etanche

Ces solutions sont à privilégier dans le cas de sols à faible perméabilité et/ou de faible épaisseur.

Si aucune des solutions précédentes n'est possible, des solutions exceptionnelles peuvent être autorisées dans le cas d'une réhabilitation.

Indiquer la raison pour laquelle les solutions sont impossibles :

Indiquer la solution exceptionnelle proposée et son dimensionnement :

Rejet sur une parcelle tiers :

➤ Si le rejet s'effectue sur une parcelle tiers, joindre obligatoirement une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu.
 ➤ Si le rejet s'effectue par puits d'infiltration, joindre obligatoirement la dérogation préfectorale.

- Plan de situation (extrait du cadastre avec n° de parcelle, n° de section et l'échelle).
- Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500 avec :
 - ↳ la position de l'habitation
 - ↳ la position des différents dispositifs constituant l'installation d'assainissement et les distances par rapport aux habitations voisines, aux limites de propriétés
 - ↳ l'emplacement des puits, sources, ruisseaux...
 - ↳ la pente du terrain
- Une copie de l'autorisation de déversement dans le cas de rejet superficiel en domaine privé
- Une copie de la dérogation préfectorale si le rejet s'effectue par puits d'infiltration

En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être réalisée sans l'acceptation du dossier par la Communauté de Communes selon l'avis technique de Saur France.

Engagement du demandeur :

Je soussigném'engage :
 - à réaliser les travaux d'assainissement conformément à ce dossier et sur l'exactitude des renseignements fournis.
 - à adresser la déclaration d'achèvement des travaux au service Assainissement Non Collectif de Saur France en vue de la vérification technique au moins 10 jours avant le remblaiement des ouvrages.
 - à assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.
 - à payer la redevance dont le montant s'élève à 160 € H.T.: 80,00 € H.T. pour la visite de conception et 80,00 € H.T. pour la visite de contrôle de réalisation du chantier.

A..... le : __ / __ / __
 Signature du demandeur
 Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Avis du technicien :

Avis favorable : la filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.
 Avis défavorable : la filière d'assainissement n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.
 Avis favorable sous réserve :

..... A.....
 le :.....
 Signature :

Avis du Président de la Communauté de Communes :

Avis favorable A.....
 Avis défavorable le :.....
 Avis favorable (sous respect des réserves émises par le technicien) Signature :

OBSERVATIONS EVENTUELLES DU MAIRE
 (A transférer à la Communauté de Communes le cas échéant)